

LE Journal du SMICTOM

Devenons des
consom'acteurs
et trions plus !



JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINOIS

N° 62

HIVER 2022

..... DEPUIS CE DEBUT D'ANNÉE 2023

on trie TOUS

les emballages !



02 **INFOS SUR...**
Distributions
de composteurs

Nouveau site

QR code

Panneau pocket

03 **POINT SUR...**
Qu'est-ce qu'un emballage ?

04 **EXTENSION DES**
05 **CONSIGNES DE TRI**

06 **COLLECTE**
Ce qui a changé début 2023

07 **POINT SUR...**
Le recyclage des emballages
en plastique

08 **ÉDITO**
Philippe MASSARD
Président du SMICTOM
du Chinois

Fériés 2023 : calendrier
des reports de collecte

www.smictom.com



INFOS SUR...

ÉTÉ & AUTOMNE 2022 Distributions de composteurs

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

- Le vendredi 06/01... de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 19/01..... de 14h30 à 17h30
- Le mercredi 01/02.. de 09h30 à 12h30
- Le mardi 14/02 de 14h30 à 17h30
- Le lundi 27/02 de 14h30 à 17h30
- Le mardi 14/03 de 09h30 à 12h30
- Le mercredi 29/03.. de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 13/04..... de 14h30 à 17h30
- Le mardi 02/05 de 14h30 à 17h30

! **Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h.**
Règlement sur place, par chèque ou en espèces.

Nous rencontrons des problèmes d'approvisionnement des composteurs en bois, jusqu'à nouvel ordre nous ne pouvons vous proposer que des composteurs en plastique recyclé.

Nous limitons les réservations à 15 personnes par date, donc nous vous remercions de ne pas bloquer une date si vous n'êtes pas sûr de pouvoir honorer votre rendez-vous.



Composteur en plastique

Composteur :
345 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Seul
20€



Le KIT
23€



LE SITE DU SMICTOM

FAIT PEAU NEUVE !

Vous y trouverez une nouvelle ergonomie de sa page d'accueil et de ses pages de réservations de composteurs et de STOP PUB /boîtes à piles, des commandes de cartes de déchèterie et une actualisation avec les nouvelles consignes de tri.

RETROUVEZ CE QR CODE SMICTOM

sur tous nos prochains supports de communication pour vous donner un accès direct à notre nouveau site !



LES INFORMATIONS ET ALERTES EN DIRECT DU SMICTOM DU CHINOIS SUR PANNEAUPOCKET

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **SMICTOM du Chinois** ou le code postal **37500** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !





POINT SUR...

QU'EST-CE QU'UN EMBALLAGE ?



Les emballages protègent les produits contre les dommages pendant le transport et le stockage, permettent une meilleure présentation des produits sur les étagères et aident à maintenir la fraîcheur et la qualité des aliments.



QU'EST-CE QU'UN EMBALLAGE RECYCLABLE ?

L'emballage recyclable est conçu pour être recyclé. C'est-à-dire transformé pour fabriquer de nouveaux emballages ou objets. Pour qu'il soit recyclable, il faut qu'il soit éco-conçu.

Un emballage qui sera fabriqué à partir d'un seul matériau sera plus facile à recycler que s'il en a plusieurs.

ENFIN IL FAUT LE TRIER !
NOTRE GESTE DE TRI
EST ÉVIDEMMENT
INDISPENSABLE.

Puis, on le collecte et il sera trié avec les autres emballages de même matériau. Tout est transformé pour redevenir la matière de base qui servira à fabriquer de nouveaux emballages ou objets.

Toute cette chaîne forme une filière et grâce à elle, par an :

ON RECYCLE
+ DE 3 MILLIONS
DE TONNES D'EMBALLAGES



EN FRANCE : ÇA PERMET D'ÉVITER
+ DE 1,6 MILLIONS
DE TONNES DE CO₂



EN QUOI SONT-ILS FABRIQUÉS ?

Les emballages peuvent être faits de différents matériaux, tels que :

- ➔ le **carton** ;
- ➔ le **plastique** (différents types de matières plastiques utilisées pour les emballages) ;
- ➔ le **verre** ;
- ➔ le **métal**.

LE CHOIX D'UN OU DE PLUSIEURS MATÉRIAUX EST FAIT EN FONCTION DE :

- ✓ la résistance,
- ✓ la flexibilité,
- ✓ l'imperméabilité,
- ✓ la garantie de la qualité et de la sécurité des produits,
- ✓ la facilité d'ouverture,
- ✓ le transport, etc.

LES FORMES DES EMBALLAGES SONT TOUT AUSSI DIFFÉRENTES :

barquettes ➔
boîtes ➔
bouteilles ➔
briques ➔
capsules ➔
filets ➔



➔ films
➔ flacons
➔ pots
➔ sachets
➔ sacs
➔ tubes, etc.



Seuls les emballages (sauf ceux en verre) sont à trier dans le sac ou le bac jaune pour qu'ils puissent ensuite être recyclés. Il est donc essentiel de savoir distinguer un emballage des autres objets ! Les autres objets seront, pour la plupart, à déposer à la déchèterie pour être triés et valorisés à leur tour !

Depuis ce début d'année,
les consignes de tri ont évolué

on trie

TOUS

les emballages !

dans le sac ou le bac jaunes !



**Une simplification majeure
du geste de tri, un bénéfice
immédiat pour l'habitant**

Dès le 02 janvier 2023, les habitants de
notre territoire pourront trier tous leurs
emballages, sans exception.



**Dans le sac ou le bac
jaunes :**

→ Les emballages en métal,
en carton, les briques
alimentaires, mais aussi, et
**c'est la nouveauté, tous les
emballages en plastique.**



Dans le conteneur vert :

→ Les emballages en verre,
eux, sont toujours à déposer
dans le conteneur à verre.



Dans le conteneur bleu :

→ Tous les papiers se trient
dans le conteneur à papiers.



Dans le composteur :

→ Tous les déchets
biodégradables.

**TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE**



Les bouteilles
et les flacons en
plastique



**Les nouveaux emballages
qui se trient**

Les barquettes, boîtes, films, filets,
sacs, sachets, pots, tubes

→ Laisser les bouchons sur
les emballages en plastique



**Seuls les emballages sont concernés. Ne pas déposer d'autres objets dans le sac ou bac
de tri quel que soit leur matériau.
APPORTEZ-LES EN DÉCHÈTERIE, LA PLUPART D'ENTRE EUX SERONT VALORISÉS !**

TOUS LES EMBALLAGES EN PAPIER ET CARTON



- ➔ Vidés et pliés (taille max : 65x90 cm)
- ➔ Ne pas déchirer
- ➔ Laisser les bouchons sur les briques alimentaires

**Je ne me pose plus de questions.
Si c'est un emballage, je le trie
dans le sac ou le bac jaunes !**

- ✓ VIDER LES EMBALLAGES SANS LES Rincer
- ✓ NE PAS IMBRIQUER DES DÉCHETS DE MATIÈRES DIFFÉRENTES

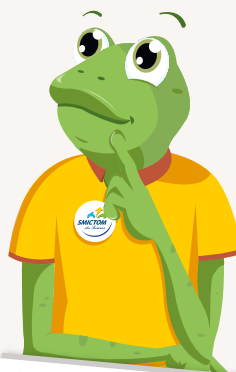
A partir de 2023, vous trouverez toutes les informations sur www.smictom.com

ou sur le site de CITEO www.triercestdonner.fr/guide-du-tri ou l'application *guide du tri*



RETROUVEZ TOUTES
LES CONSIGNES DE
TRI ET LES HORAIRES
DES DÉCHÈTERIES SUR
LA RÉGLETTE JOINTE
DANS L'ENVELOPPE

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



ATTENTION !

LES PAPIERS ET
LES EMBALLAGES
EN VERRE NE VONT
PAS DANS LE SAC
OU BAC JAUNES !



VERRE



PAPIERS



COLLECTE

CE QUI A CHANGÉ DÉBUT 2023

Le tri sera le même pour tout le monde, mais les modalités de dépôt sont différentes selon les modes de collecte.



- ➔ **Tous les emballages (exceptés les emballages en verre) se trient dans le sac jaune**
- ➔ **Les consignes de tri évoluent mais les modalités de collecte ne changent pas pour vous.**

Votre foyer est doté d'un **bac gris individuel** que vous devez **présenter avec votre sac jaune, devant votre domicile.**



- Votre sac jaune (collecte sélective) et votre bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis :

- ➔ **la veille au soir pour les collectes du matin ;**
- ➔ **avant 10h pour les collectes d'après-midi.**

- Présentez les poignées de votre bac gris du côté de la rue et rentrez-le après la collecte.

- Votre sac jaune doit être présenté sur le bac gris ou à côté mais en aucun cas dedans (sinon il ne sera pas trié).



Votre foyer est doté d'un **bac gris individuel** que vous devez **présenter avec votre sac jaune, au point de présentation.**



- Votre sac jaune (collecte sélective) et votre bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis :

- ➔ **la veille au soir pour les collectes du matin ;**
- ➔ **avant 10h pour les collectes d'après-midi.**

- Présentez votre bac gris à l'endroit qui vous aura été indiqué, avec les poignées du côté de la rue, afin de faciliter le travail des agents de collecte.

- Votre sac jaune doit être présenté sur le bac gris ou à côté mais en aucun cas dedans (sinon il ne sera pas trié).



- ➔ **Tous les emballages (exceptés les emballages en verre) se trient, en VRAC, dans le bac jaune.**

Votre foyer dépose ses sacs à ordures ménagères dans le bac gris et ses emballages à trier, **en VRAC**, dans le bac jaune.



- Vos ordures ménagères résiduelles sont toujours à déposer dans le bac gris, dans un sac résistant et fermé.
- Vos emballages à trier sont à déposer, en vrac, dans le bac jaune.



La campagne de distribution des sacs a commencé fin novembre et se terminera fin janvier. Si début février, vous n'avez toujours pas reçu votre sac dans votre boîte aux lettres, contactez-nous !

Les sacs jaunes sont distribués par votre commune (voir dates et modalités auprès de la mairie).



POINT SUR...

LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

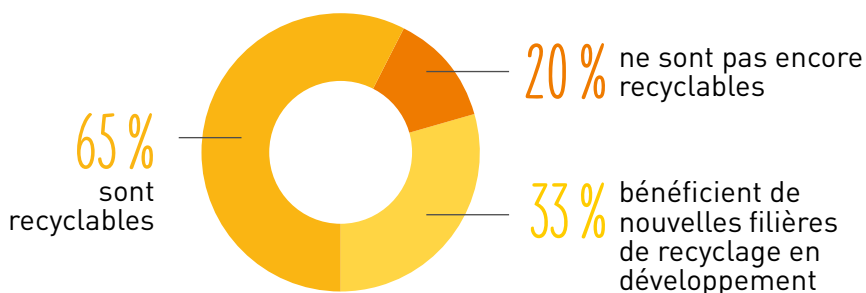
Chaque année, plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique sont mises sur le marché et seules 250 000 sont recyclées. Ainsi, le taux de recyclage des emballages en plastique est aujourd'hui de 30 % dont 59 % pour les bouteilles et flacons et 11 % pour les autres emballages en plastique.

1 MILLION DE TONNES
D'EMBALLAGES PLASTIQUES
mises sur le marché



POURQUOI LE TAUX DE RECYCLAGE DU PLASTIQUE EST-IL BAS ?

- Jusqu'à aujourd'hui, l'extension des consignes de tri ne s'appliquait pas sur tout le territoire français, ce qui limitait le tri des emballages en plastique sous la forme de bouteilles et de flacons.
- À ce jour, de forme et de composition différentes, les emballages en plastique ne sont pas tous recyclables :



“ LA PART DES EMBALLAGES PLASTIQUES PARFAITEMENT RECYCLABLES A TOUTEFOIS AUGMENTÉ DE 15 % EN 5 ANS.

COMMENT ATTEINDRE 100 % DE SOLUTIONS DE RECYCLAGE POUR TOUS LES EMBALLAGES ?



Citeo, qui est l'eco-organisme agréé de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) pour les papiers et les emballages ménagers a décidé d'agir d'un bout à l'autre du dispositif du tri et du recyclage.

EN AMONT :

- ➔ **Réduire à la source**
en incitant les entreprises à réduire leurs emballages à la source et à améliorer leur recyclabilité.
- ➔ **Développer l'éco-conception**
un seul matériau, une seule résine plastique pour des emballages plus facilement recyclables.
Des barquettes, auparavant composées de plusieurs couches de plastiques, n'en contiennent plus qu'une seule. Des pots sont passés de trois matériaux (plastique, carton, aluminium) à un.

DANS LES TERRITOIRES :

- ➔ **Accompagner les usagers**
en permettant la simplification des règles de tri pour les habitants. Sans geste de tri, les emballages ne peuvent être récupérés pour être recyclés.

EN AVAL :

- ➔ **Équiper les centres de tri industriels**
en contribuant à moderniser les centres de tri pour capter de nouveaux flux d'emballages plastiques, et en favorisant le développement de nouveaux débouchés pour la matière recyclée.

D'ICI 2025, ON VISE UN TAUX DE RECYCLAGE DE 100 % DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

100 % du territoire français est aujourd'hui concerné par l'extension des consignes de tri
...
100 % des emballages en plastique peut être trié avec
...
100 % d'implication de Tous !



Philippe MASSARD,

Président du SMICTOM
du Chinonais

2023 EST L'ANNÉE DES NOUVEAUTÉS AU SMICTOM

Nouvelles consignes de tri des emballages

Depuis le début de cette année, nous simplifions le geste de tri et augmentons les capacités de recyclage des emballages.

Désormais, nous trions tous les emballages sans nous soucier de leur matière ou de leur forme. C'est un grand pas pour le tri !

Nous avons pour objectif d'augmenter le taux de recyclage et de réduire notablement le poids des déchets résiduels dans le sac à ordures ménagères.

Pour accompagner cette réduction des déchets résiduels, il est essentiel de valoriser les déchets fermentescibles.

Pour cela, nous vous proposons deux options :

- Si vous habitez dans une maison individuelle avec jardin : installez un composteur individuel. Vous pouvez le construire vous-même ou l'acquérir en magasin ou par le SMICTOM. **Pour cela, rendez-vous sur notre site, et cliquez sur l'onglet « Je réserve mon composteur ! »**
- Si vous n'avez pas de jardin ou si vous résidez en habitat collectif :

utilisez un composteur collectif installé par le CPIE sur un site commun avec d'autres voisins. **Si vous êtes intéressé par cette belle aventure, contactez-nous et nous évaluerons ensemble la faisabilité du projet !**

Chaque maillon de la chaîne est essentiel dans l'action de réduction des déchets.

Alors, mobilisons-nous en devenant des consommateurs et des trieurs exemplaires au quotidien !

Nouvelles consignes de dépôt des emballages à trier pour les foyers collectés en point de regroupement

Les usagers collectés en point de regroupement, doivent désormais déposer leurs emballages à trier, **en VRAC**, dans le bac jaune du point de regroupement. La Poste leur livrera, dans leur boîte aux lettres, un sac de précollecte qui leur permettra de stocker les emballages à trier en attendant de les vider dans le bac. Cette campagne de distribution durera plusieurs semaines jusqu'à fin janvier.

Si vous êtes concerné et que n'avez pas reçu votre sac début février, contactez-nous !

Nouveaux supports de communication

➡ Panneaupocket ➡ Site internet ➡ QR code

Fériers 2023 : Calendrier des reports de collecte

COLLECTES HABITUELLES

Jours fériés 2023	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Dimanche 1^{er} janvier (Jour de l'an)	Toutes les collectes sont maintenues					
Lundi 10 avril (Lundi de Pâques)	collecte du lundi 10/04 décalée au mardi 11/04	collecte du mardi 11/04 décalée au mercredi 12/04	collecte du mercredi 12/04 décalée au jeudi 13/04	collecte du jeudi 13/04 décalée au vendredi 14/04	collecte du vendredi 14/04 décalée au samedi 15/04	collecte du samedi 15/04 maintenue
Lundi 1^{er} mai (Fête du travail)	collecte du lundi 1 ^{er} /05 décalée au mardi 02/05	collecte du mardi 02/05 décalée au mercredi 03/05	collecte du mercredi 03/05 décalée au jeudi 04/05	collecte du jeudi 04/05 décalée au vendredi 05/05	collecte du vendredi 05/05 décalée au samedi 06/05	collecte du samedi 06/05 maintenue
Lundi 08 mai (Victoire 1945)	collecte du lundi 08/05 décalée au mardi 09/05	collecte du mardi 09/05 décalée au mercredi 10/05	collecte du mercredi 10/05 décalée au jeudi 11/05	collecte du jeudi 11/05 décalée au vendredi 12/05	collecte du vendredi 12/05 décalée au samedi 13/05	collecte du samedi 13/05 maintenue
Jeudi 18 mai (Ascension)	collecte du lundi 15/05 maintenue	collecte du mardi 16/05 maintenue	collecte du mercredi 17/05 maintenue	collecte du jeudi 18/05 décalée au vendredi 19/05	collecte du vendredi 19/05 décalée au samedi 20/05	collecte du samedi 20/05 maintenue
Lundi 29 mai (Lundi de Pentecôte)	collecte du lundi 29/05 décalée au mardi 30/05	collecte du mardi 30/05 décalée au mercredi 31/05	collecte du mercredi 31/05 décalée au jeudi 1 ^{er} /06	collecte du jeudi 1 ^{er} /06 décalée au vendredi 02/06	collecte du vendredi 02/06 décalée au samedi 03/06	collecte du samedi 03/06 maintenue
Vendredi 14 juillet (Fête nationale)	collecte du lundi 10/07 maintenue	collecte du mardi 11/07 maintenue	collecte du mercredi 12/07 maintenue	collecte du jeudi 13/11 maintenue	collecte du vendredi 14/07 décalée au samedi 15/07	collecte du samedi 15/07 maintenue
Mardi 15 août (Assomption)	collecte du lundi 14/08 maintenue	collecte du mardi 15/08 décalée au mercredi 16/08	collecte du mercredi 16/08 décalée au jeudi 17/08	collecte du jeudi 17/08 décalée au vendredi 18/08	collecte du vendredi 18/08 décalée au samedi 19/08	collecte du samedi 19/08 maintenue
Mercredi 1^{er} novembre (Toussaint)	collecte du lundi 30/10 maintenue	collecte du mardi 31/10 maintenue	collecte du mercredi 1 ^{er} /11 décalée au jeudi 02/11	collecte du jeudi 02/11 décalée au vendredi 03/11	collecte du vendredi 03/11 décalée au samedi 04/11	collecte du samedi 04/11 maintenue
Samedi 11 novembre (Armistice 1918)	collecte du lundi 06/11 maintenue	collecte du mardi 07/11 maintenue	collecte du mercredi 08/11 maintenue	collecte du jeudi 09/11 maintenue	collecte du vendredi 10/11 maintenue	collecte du samedi 11/11 maintenue
Lundi 25 décembre (Noël)	collecte du lundi 25/12 décalée au mardi 26/12	collecte du mardi 26/12 décalée au mercredi 27/12	collecte du mercredi 27/12 décalée au jeudi 28/12	collecte du jeudi 28/12 décalée au vendredi 29/12	collecte du vendredi 29/12 décalée au samedi 30/12	collecte du samedi 30/12 maintenue